

2018/18



EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 mai 2018

Présidence de Dominique Albaret, Maire

L'an deux mil dix-huit et le quinze mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pardoux la Croisille, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique Albaret.

Étaient présents : Claudine Adnot, Cécile Fauché, Claire Peyramaure, Emilie Plas, Christian Miginiac, Arnaud Janicot, Dominique Albaret.

Était représenté : Gérard Faisy.

Claudine Adnot remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Motion demandant un moratoire sur le déploiement des compteurs linky

- **Considérant** que la loi de transition énergétique adoptée par l'Assemblée Nationale en juillet 2015 a conduit la société Enedis à déployer les compteurs linky sur l'ensemble du territoire.
- **Considérant** les doutes sur les effets de ces compteurs sur la santé des habitants.
- **Considérant** que ces compteurs permettront aux opérateurs le recueil de données sur la vie privée des usagers avec un risque de piratage.
- **Considérant** qu'il convient de respecter le choix des abonnés quant à l'installation des compteurs linky.
- **Considérant** le respect du principe de la propriété privée.
- **Considérant** qu'il convient de suivre les recommandations de la CNIL pour la collecte et le traitement des données personnelles.
- **Considérant** la nécessité d'une communication adaptée à chaque usager concerné par le changement de son compteur.
- **Considérant** que la responsabilité du Maire est engagée dans le cadre de ce déploiement.

Le Conseil municipal, réuni le 15 mai 2018, vote à l'unanimité, une motion demandant un moratoire sur le déploiement du compteur électrique linky sur le territoire de la commune de Saint Pardoux la Croisille.

Le Maire
D. Albaret



PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE
REÇU LE
23 MAI 2018
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ